

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)

PREPARATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2021

ELEMENTS PREPARATOIRES AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL -

PREAMBULE

Le présent ROB est présenté conformément aux données prévues par l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que :

ARTICLE L 2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. **Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.***

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

L'article D 2312-3 précise le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication

ARTICLE D 2312-3

A. – Le rapport prévu à l'article [L. 2312-1](#) comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Conformément au droit applicable, les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021.

Ce rapport sera porté à la connaissance du public :

- sur le site internet de la Ville
- mis à disposition, avec information par voie d'affichage

PREAMBULE	(pages 2 – 3)
1- CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2020	(pages 5 – 8)
2- BUDGET PRINCIPAL - SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE 2020	(pages 9 – 20)
3- BUDGET PRINCIPAL - PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS	(pages 21 – 28)
4- BUDGETS ANNEXES	(pages 29 – 32)

1- CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2021

a. CONTEXTE

L'année 2020 a été marquée par plusieurs évènements :

- Sur le plan économique :
La pandémie de COVID 19, pandémie d'une maladie infectieuse émergente apparue en 2019 en Chine, a impacté l'ensemble de l'économie mondiale et par voie de conséquence le fonctionnement des services publics. Des mesures de confinement ont été imposées en deux périodes sur l'année 2020, la première à compter du 17 mars jusqu'au 11 mai, la seconde à compter du 29 octobre. Afin d'accompagner cette période, le conseil municipal a décidé, le 15 juillet 2020 de renoncer à percevoir certains produits tels que les loyers de la Metzsig, les écolages et les redevances des terrasses
- Sur le plan politique :
Les élections municipal du 15 mars 2020 ont conduit a renouvelé les équipes. Cependant du fait de la crise sanitaire, la nouvelle équipe n'est entrée en fonction qu'à partir du 28 mai 2020. Ce contexte a conduit à retarder le lancement d'opérations d'investissement.
- Sur le plan budgétaire :
Le volume des crédits consommé est en rupture par rapport aux exercices précédents, tant du fait de la spécificité de l'année électorale, mais plus encore en raison de la crise sanitaire

b. MASSES FINANCIERES

Le projet de loi de finances pour 2021, dans sa partie relation avec les collectivités territoriales, prévoit un maintien global des concours tout en modifiant certaines enveloppes

Intitulé du prélèvement	Montant 2021	Montant 2020	évolution
	(En euros)	(en euros)	
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	26 756 368 435	26 801 527 462	-45 159 027
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	6 693 795	8 250 000	-1 556 205
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000	50 000 000	0
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000 000	6 000 000 000	546 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 632 796	2 433 094 000	-1 893 461 204
Dotation élu local	101 006 000	75 006 000	26 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	62 897 000	62 897 000	0
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	465 889 643	466 783 118	-893 475
Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000	326 317 000	0
Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000	661 186 000	0
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	2 686 000	0
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 905 463 735	2 931 963 992	-26 500 257
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 753 970	465 253 970	-51 500 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	0	-	0
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000	4 000 000	0
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000	107 000 000	0
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000	6 822 000	0
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000	284 278 000	0
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650	48 020 650	0
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000	-	0
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085	72 582 185	49 976 900
Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la Polynésie française	90 552 000	90 552 000	0
Soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	430 000 000		430 000 000
Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000 000		3 290 000 000
Total	43 248 126 109	40 898 219 377	2 349 906 732

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : stabilité

Conjointement, la DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, mais aussi des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

Cette stabilisation de l'enveloppe n'empêche pas des variations individuelles pour les communes liées à la modification des critères d'attribution et des règles de répartition (cf. péréquation). Un facteur positif sur l'évolution de la DGF à compter de 2021 devrait provenir du recensement de la population effectué en 2020. Dans ce cadre il est proposé de reprendre un montant identique de DGF en 2021 par rapport à 2020.

- Investissements

L'automatisation du Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) :

Avec deux ans de retard sur le calendrier initial, la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) par les services de l'Etat, entrera en vigueur progressivement au 1^{er} janvier 2021. L'automatisation de la gestion du dispositif avait été engagée par la loi de finances pour 2018. La mise en œuvre de la réforme sera précisée par décret.

La prévision pour le Fonds de compensation pour la TVA progresse de 546 M€ (par rapport à 2020) pour atteindre 6,546 milliards, traduisant le dynamisme de l'investissement local constaté sur le premier trimestre 2020 et les mesures de relance prévues pour soutenir l'investissement des collectivités en 2020 et en 2021

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL):

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, après avoir obtenu, cette année, [un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local \(DSIL\)](#)

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : diminution annoncée

L'article 22 prévoit la fixation pour 2021 de la DGF et des variables d'ajustement territoriales. On notera qu'en 2021, seules les parts régionales et départementales de la DCRTP ainsi que les parts régionales et départementales de la DTCE font l'objet d'une minoration. Les autres variables sont maintenues à leur niveau antérieur (la DCRTP et les FDPTP des communes et des EPCI ne seront donc pas minorés en 2021)

- Evolutions fiscales : taxe d'habitation et valeurs locatives cadastrales

Une réduction de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles se traduit également par une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements (taxe sur le foncier bâti et cotisation foncière des entreprises). Cette baisse d'imposition significative pour les communes et les EPCI sera prise en charge par l'État : la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans la commune ou l'EPCI ;

La suppression de la taxe d'habitation, votée lors de la loi de finances 2020, ainsi que la réforme des valeurs locatives des locaux industriels modifient le calcul des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation. Pour l'éviter, l'article prévoit une neutralisation des effets de bords. Elle ne rentrera en vigueur qu'en 2022.

Evolution des bases fiscales Article 1518 bis CGI :

(...)A compter de 2018, dans l'intervalle de deux actualisations prévues à l'article 1518, les valeurs locatives foncières, à l'exception des valeurs locatives mentionnées au premier alinéa du I de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, sont majorées par application d'un coefficient égal à 1 majoré du quotient, lorsque celui-ci est positif, entre, d'une part, la différence de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre de l'année précédente, et la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année et, d'autre part, la valeur du même indice au titre du mois de novembre de l'antépénultième année.

L'inflation attendue selon l'INSEE serait la suivante :

- 2017 : 1,2 %
- 2018 : 1,5 %
- 2019 : 1,7 %
- 2020 : 0 % (d'octobre à octobre <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4961297>)

A ce titre il y a lieu de retenir une évolution des bases fiscales de la commune en 2021 de 0%

Hypothèse 2021 : + 0 % (neutralisation de l'augmentation physique des bases) - 230 K€ de CVAE (notification du 13 novembre 2020)

2- SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

2.1. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES ET DES RECETTES REELLES

2.1.1. LES DEPENSES

2.1.1.1 DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

Prévision de clôture de l'exercice en cours :

		BP 2020 (BP + BS)	estimation CA fin d'année (nov.2020)	part sur total
011	charges générales	3 600 000,00 €	3 226 500,00 €	29%
012	charges de personnel	5 850 000,00 €	5 750 000,00 €	52%
014	atténuations	450 000,00 €	438 300,00 €	4%
65	subventions	1 640 000,00 €	1 600 000,00 €	14%
66	charges financières	0,00 €		0%
67	charges exceptionnelles	25 000,00 €	1 650,00 €	0%
68	provisions	125 700,00 €	125 700,00 €	1%
022	dépenses imprévues	25 000,00 €	0	0%
	TOTAL	11 715 700,00 €	11 142 150,00 €	

Le taux de réalisation attendu en fin d'année de la section de fonctionnement est légèrement plus faible qu'en 2019 soit environ 95%. L'impact de la crise sanitaire sur les dépenses de fonctionnement a été sans incidence.

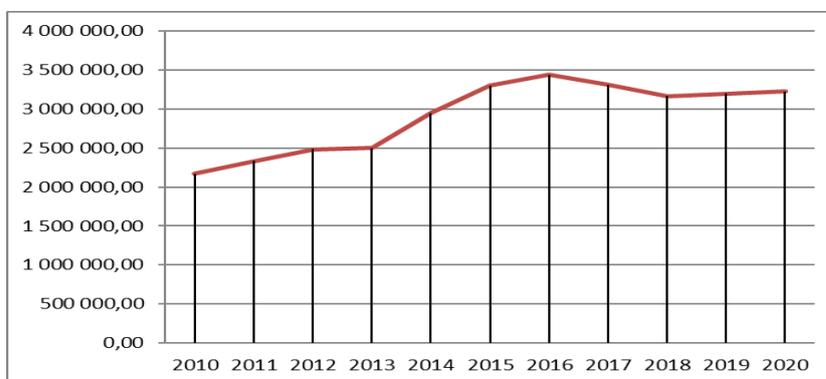
- **CHARGES GENERALES : UNE LEGERE HAUSSE TOUT EN RESTANT D'UN MONTANT INFERIEUR A CELUI DE 2015**

	Estimatif montant CA 2020 (Nov. 2020)	%
2010	2 168 681,07	
2011	2 334 036,38	7,62%
2012	2 482 115,78	6,34%
2013	2 501 903,95	0,80%
2014	2 948 277,35	17,84%
2015	3 301 306,14	11,97%
2016	3 438 487,72	4,16%
2017	3 308 889,66	-3,77%
2018	3 168 692,49	-4,24%
2019	3 197 894,35	0,92%
2020	3 226 500,00	1,82%

Le principal élément qui a contribué à faire augmenter les charges générales en 2020 est l'acquisition de l'ensemble foncier sur lequel est exploité le commerce JARDINA. Dans le cadre de cette acquisition une indemnisation de rupture du bail commercial de 200 K€ a été consentie. L'ensemble immobilier étant libre de tout droit à fin d'année 2020.

Par ailleurs les travaux d'entretien de la voirie sont en augmentation d'environ 50 000 € pour l'année 2020.

Au final les charges générales sont maîtrisées, et hors élément exceptionnel, stables. Ce poste impacté par les investissements de la collectivité pour améliorer ou accroître son patrimoine, est susceptible d'offrir des marges d'amélioration à l'avenir.



- **CHARGES DE PERSONNEL : DES DEPENSES QUI CONNAISSENT UN PIC CONJONCTUREL EN 2020**

L'évolution du personnel au cours des 9 dernières années est la suivante (tableau des effectifs votés au 31/12) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
titulaires TC	85	81	90	84	98	91	83	81	81
titulaires TNC	8	10	20	22	27	27	25	26	27
non titulaires TC	3	7	10	10	10	10	9	9	13
non titulaires TNC	46	47	56	58	59	59	56	57	64
TOTAL	142	145	176	174	194	187	173	173	185
équivalent ETP	108,87	107,92	127,66	129	141,76	129,96	130,85	128,88	138,43

L'évolution de l'effectif constatée à partir de 2014 s'explique principalement par la création de la DASP (direction des services à la personne) qui par la municipalisation de certains services a conduit à transférer des agents relevant du CCAS vers le budget de la Ville. En 2016 des agents ont été titularisés, et des recrutements de non titulaires ont été effectués pour accompagner notamment le développement du scolaire et périscolaire. Cette année marque du fait de cette réorganisation une rupture des postes budgétaires.

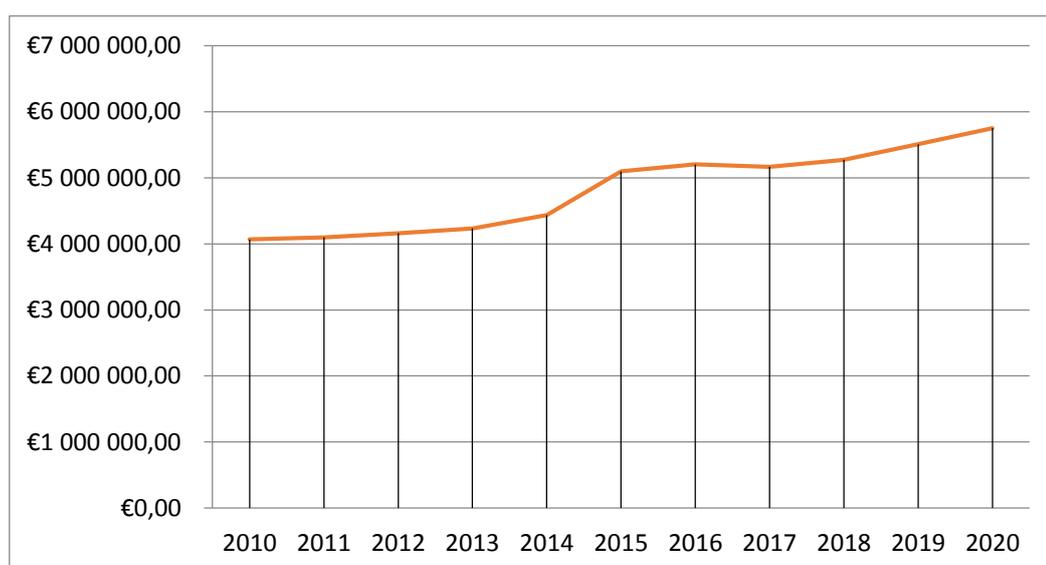
En 2020, des recrutements ont été effectués principalement au niveau des services scolaires et périscolaires. Ces recrutements ont été imposés par la réglementation d'encadrement des enfants accueillis. Par ailleurs certains recrutements longtemps différés sont devenus indispensables, notamment le recrutement d'un deuxième informaticien.

	Crédits consommés	Evolution
2010	4 066 214,97 €	
2011	4 098 745,53 €	0,80%
2012	4 160 472,00 €	1,51%
2013	4 233 734,00 €	1,76%
2014	4 434 146,15 €	4,73%
2015	5 095 627,00 €	14,92%
2016	5 202 494,93 €	2,10%
2017	5 165 052,48 €	-0,72%
2018	5 272 128,21 €	2,07%
2019	5 505 705,95 €	4,43%
2020	5 750 000,00 €	4,44%

Les années 2017 et 2018 marquent un décrochement lié à des départs et des remplacements effectués sans tuilages et pour des agents ayant une carrière plus réduite que les sortants (GVT négatif)

L'estimation des crédits consommés en 2020 marque un décrochement technique principalement imputable à :

- Le changement de régime des primes qui sera applicable en 2020 (RIFSEEP) et qui a comporté un rattrapage de fin d'année (versement du solde de l'ancienne prime et versement de la nouvelle mouture)
- Le versement rétroactif du supplément familial de traitement sur les 5 dernières années (26K€)



2.1.1.2. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MODESTES EN 2020

Chapitre article	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	prévision
10	dotations et fonds divers			5 850,00		15 473,99		
13	subventions d'investissement							
16	emprunts et dettes assimilées	6 830,00	- €	295 632,00	292 832,00			
20/21/23	immobilisations : dépenses équipement	3 051 399,41	3 699 380,12	5 936 346,24	4 456 335,02	1 874 616,95	2 110 750,25	4 260 000,00
26	Participations							
27	immobilisations financières	90 185,00	90 185,00	90 184,83	90 184,83		29 101,85	29 101,85
20	dépenses imprévues	- €						
458	Opérations compte de tiers	2 165,48				40 360,36		
	Dépenses réelles	3 150 579,89	3 789 565,12	6 328 013,07	4 839 351,85	1 930 451,30	2 139 852,10	4 289 101,85

Les dépenses réelles d'investissement dépendent des projets d'équipement engagés. Au niveau des emprunts et dettes assimilés, les montants de 2016 et 2017 correspondent au remboursement de l'avance du FCTVA qui prend fin en 2017. Le compte immobilisation financière retrace les écritures de remboursement à l'EPF du portage foncier qu'il effectue pour notre compte.

Les opérations financièrement les plus lourdes en cours sont celles de la dénivellation du passage à niveau et celle de la création d'un parking à étage. Ces opérations sont cofinancées par la Ville et portées par d'autres partenaires, l'Etat SNCF RESEAUX, le Département et la Région (passage à niveau), la Région pour le parking. La ville répond à des appels de fonds. L'année 2018 a été marquée par l'absence d'appels de fonds sur ces opérations.

2019 renoue avec un montant d'investissements dans la ligne de ceux réalisés traditionnellement. Les crédits 2020 sont liés pour la majeure partie à des opérations décidées sur les exercices précédents :

- Acquisition de JARDINA.(20/12/2019)
- Travaux de diverses voiries d'environ 530 000 €
- Solde des travaux « rue de la Fonderie »
- Aménagement Route industrielle de la Hardt secteur MERCK
- Maitrise d'œuvre de la Chartreuse

• AUTORISATIONS DE PROGRAMME

- Programme n°5 « PN Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
5	PN Gare	2 533 238,00 €



SOLDE

Programme ouvert le 16 décembre 2013 à hauteur de 2,5 M€.

Réajustement le 14 décembre 2015 (DCM n°117/6/2015) à hauteur de 2 533 238 €

- 2019 Crédits consommés : 2 101 K€
- 2020 en attente d'appel de fonds : 431 K€ (non effectué)
- 2021 appel de fonds pour solde : 431 K€

- Programme n°8 « Parking Gare participation »

N°	Intitulé	Montant
8	Parking Gare participation	3 170 085 €



SOLDE

Réajustement de l'opération (initialement 2 M€)

Programme ouvert en 2016 : appel de fonds 200 K€

- 2018 Crédits consommés : 252 K€
- 2020 en attente d'appel de fonds : 1 050 K€ (non effectué)
- 2021 appel de fonds pour solde : 2 520 K€

- Programme n°9 « Chartreuse »

N°	Intitulé	Montant
9	Chartreuse	1 600 000 €



EN COURS

- 2020 Crédits ouverts : 300 000 € (Maîtrise d'œuvre engagée pour 246 K€)

- Programme n°10 « Quartier Henri MECK 2 »

N°	Intitulé	Montant
10	Quartier Henri MECK 2	1 400 000 €



EN COURS

- 2020 Crédits ouverts: 300 000 €

- Programme n°11 « Parc de la Commanderie »

N°	Intitulé	Montant
11	Parc de la Commanderie	800 000 €



EN COURS

- 2020 Crédits ouverts : 500 000 €

• ENDETTEMENT DE LA VILLE ET ENGAGEMENTS ASSIMILABLES

Concernant l'endettement au sens propre, la ville n'est liée à aucun engagement. A ce titre ses marges de manœuvres sont totales.

Au titre des dettes éventuelles et assimilées, il y a lieu de considérer les emprunts garantis et les portages menés pour le compte de la Ville à travers l'Etablissement Public Foncier.

- Emprunts garantis :

Le montant initialement garanti par la Ville a été de 5,7 M€. Au 1^{er} janvier 2020 le capital restant dû était de 1,651 M€, au bénéfice du Foyer de la Basse-Bruche (9 encours), du Nouveau Logis de l'Est (5 encours), de l'Hôpital local (2 encours) et de SAREL (1 encours)

- Portages EPF :

L'EPF a acquis pour le compte de la Ville l'assise foncière de l'ancienne station service 45 rue de la Commanderie le 6 décembre 2017 pour un montant total de 145 509,24 €. Un portage a été validé sur 5 ans jusqu'au 5 décembre 2022.

Le remboursement comprend le montant d'achat augmenté des frais de portage et des impôts.

Les annuités sont les suivantes :

- 6 décembre 2018 : 33 157,32 €
- 6 décembre 2019 : 31 430,00 e
- 6 décembre 2020 : 30 847,96 €
- 6 décembre 2021 : 30 265,92 €
- 6 décembre 2022 : 29 683,88 €

2.1.2. LES RECETTES

2.1.2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT : STABILITE GLOBALE EN DEPIT DU CONTEXTE

Les recettes de fonctionnement de la Ville estimées au terme de l'exercice 2020 sont les suivantes :

		BP 2020 (BP + BS)	estimation CA fin d'année (nov.2020)	part sur total
13	atténuation de charges	75 000,00 €	76 500,00 €	1%
70	produits services et domaine	615 000,00 €	485 500,00 €	4%
73	impôts et taxes	10 233 000,00 €	10 275 000,00 €	78%
74	dotations et participations	2 147 700,00 €	2 235 000,00 €	17%
75	produits gestion courante	35 000,00 €	39 000,00 €	0%
77	produits exceptionnels	20 000,00 €	10 500,00 €	0%
78	reprise sur provisions	100 700,00 €	100 700,00 €	1%
	TOTAL	13 226 400,00 €	13 222 200,00 €	

Les principales ressources de fonctionnement de la Ville (**95%**) proviennent des impôts et taxes et des dotations et participations. Cette partie des ressources est quasiment stable d'une année sur l'autre. Cela permet de contenir au plan des recettes l'impact de la crise sanitaire en 2020.

IMPOTS ET TAXES : UNE DYNAMIQUE POSITIVE A TAUX CONSTANT La rubrique « impôts et taxes » comporte principalement les éléments suivants :

1° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal dispose d'un pouvoir de taux (pouvoir de déterminer l'évolution du produit fiscal en fonction du taux adopté) :

- **TAXE D'HABITATION**
taux 20,10 % ; base 2020 : 11 634 000 € (+ 272 575 € soit + 2,39 %)
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI**
taux 10,21% ; base 2020 : 18 779 000 € (+ 623 672 € soit + 3,43 %)

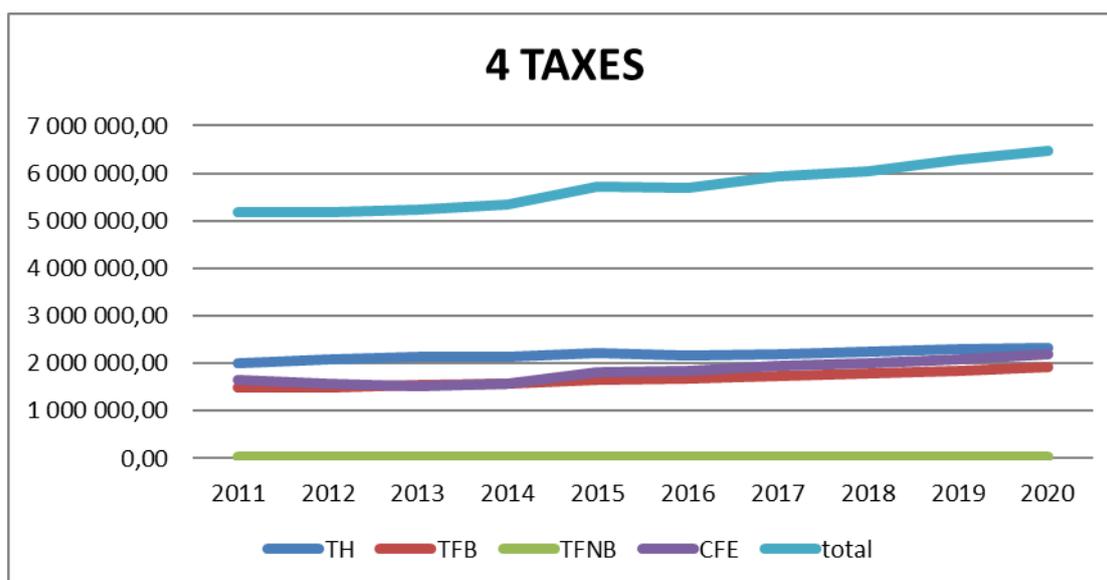
- **TAXE SUR LE FONCIER NON BATI**
taux 32,40 % ; base 2020 : 115 000 € (- 1 456 € soit -1,25 %)
- **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**
taux 17,22 % ; base 2020 : 12 660 000 € (+ 510 517 €, soit + 4,2 %)

Les taux des différentes taxes ont été augmentés pour la dernière fois par le conseil municipal en **2006**

L'évolution totale des bases est de 3% ce qui, pour ces taxes et cotisations, procure un surplus de ressources, par rapport à 2019, de 188 K€

	TH	TFB	TFNB	CFE	total	
2011	2 002 280,00	1 481 233,00	35 480,00	1 661 463,00	5 180 456,00	
2012	2 090 210,00	1 494 241,00	36 205,00	1 571 601,00	5 192 257,00	0,23%
2013	2 127 611,00	1 542 093,00	37 477,00	1 533 372,00	5 240 553,00	0,93%
2014	2 144 133,00	1 586 179,00	36 627,00	1 572 496,00	5 339 435,00	1,89%
2015	2 210 453,00	1 653 105,00	34 498,00	1 813 598,00	5 711 654,00	6,97%
2016	2 167 610,00	1 669 984,00	35 552,00	1 832 842,00	5 705 988,00	-0,10%
2017	2 200 022,00	1 729 634,00	35 909,00	1 961 954,00	5 927 519,00	3,88%
2018	2 247 363,00	1 776 118,00	38 006,00	1 995 297,00	6 056 784,00	2,18%
2019	2 304 063,00	1 850 563,00	37 908,00	2 092 058,00	6 284 592,00	3,76%
2020	2 338 434,00	1 917 336,00	37 260,00	2 180 052,00	6 473 082,00	3,00%

Si la taxe d'habitation est le premier produit, son niveau reste relativement stable dans le temps contrairement à la cotisation foncière des entreprises qui est en augmentation

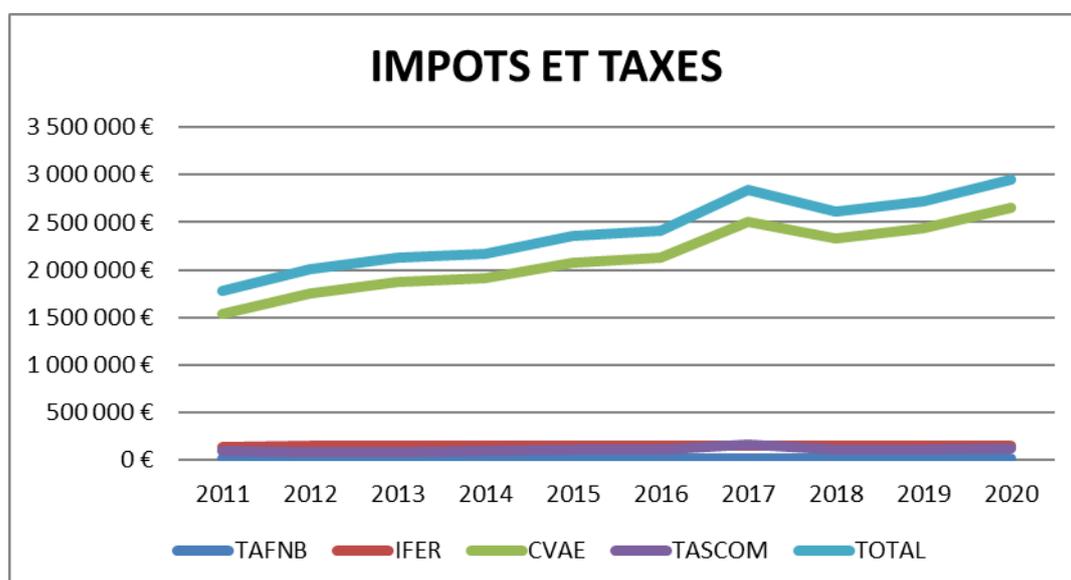


2° Les taxes sur lesquelles le conseil municipal ne dispose pas d'un pouvoir de taux sont :

- La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
- IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux)
- CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales)

	TAFNB	IFER	CVAE	TASCOT	TOTAL	
2011	19 596 €	139 600 €	1 533 464 €	92 134 €	1 784 794 €	
2012	20 217 €	144 190 €	1 757 112 €	84 187 €	2 005 706 €	12,38%
2013	21 597 €	146 716 €	1 869 854 €	86 488 €	2 124 655 €	5,93%
2014	20 488 €	147 046 €	1 908 872 €	96 335 €	2 172 741 €	2,26%
2015	17 127 €	148 898 €	2 079 654 €	105 838 €	2 351 517 €	8,23%
2016	15 992 €	150 387 €	2 131 574 €	115 030 €	2 412 983 €	2,61%
2017	16 288 €	152 129 €	2 510 093 €	159 509 €	2 838 019 €	17,61%
2018	18 830 €	151 470 €	2 327 541 €	111 489 €	2 609 330 €	-8,06%
2019	18 043 €	153 439 €	2 437 222 €	111 489 €	2 720 193 €	4,25%
2020	16 775 €	155 530 €	2 655 100 €	128 112 €	2 955 517 €	8,65%

Il convient de relever l'évolution de la CVAE. Le produit de cet impôt lié à l'activité économique, en diminution sur 2018 par rapport à 2017, progresse à nouveau à partir de 2019. La progression du produit de la CVAE depuis la réforme de la taxe professionnelle effective en 2011 est d'environ de **65 %**. Entre 2016 et 2017 le produit s'est accru de près de **18 %**. Entre 2018 et 2017 il est à noter une régression de produit de **8 %**. Cette diminution est à considérer en la remettant en perspective avec les évolutions passées. La hausse de 2017 basée sur des rectifications a marqué un pic anormal. A ce titre 2019 s'inscrit dans un prolongement dynamique de la CVAE (cf. courbe de tendance). En 2020, une progression d'environ 8 % traduit le dynamisme économique des entreprises en 2019.



Par ailleurs l'Etat a prévu des mécanismes destinés à compenser la réforme de la taxe professionnelle :

- DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)
- GIR (Garantie de ressources)

	DCRTP	GIR	TOTAL	
2011	320 709 €	468 857 €	789 566 €	
2012	255 942 €	444 139 €	700 081 €	-11,33%
2013	235 918 €	448 677 €	684 595 €	-2,21%
2014	235 918 €	448 677 €	684 595 €	0,00%
2015	235 918 €	448 677 €	684 595 €	0,00%
2016	235 918 €	448 677 €	684 595 €	0,00%
2017	235 918 €	448 677 €	684 595 €	0,00%
2018	216 258 €	448 195 €	664 453 €	-2,94%
2019	227 993 €	448 538 €	676 531 €	1,82%
2020	223 956 €	448 538 €	672 494 €	-0,60%

• DES COMPENSATIONS A TENDANCE BAISSIERE MAIS EN HAUSSE DEPUIS 2017

	compensations	
2011	184 155 €	
2012	185 741 €	0,86%
2013	166 761 €	-10,22%
2014	164 634 €	-1,28%
2015	161 754 €	-1,75%
2016	114 952 €	-28,93%
2017	163 264 €	42,03%
2018	167 987 €	2,89%
2019	191 309 €	13,88%
2020	208 114 €	8,78%

Les compensations sont liées aux réformes fiscales et à leur impact sur les produits fiscaux de la commune. Leur tendance à long terme est baissière. La hausse constatée depuis 2017 est liée à la **réforme de la taxe d'habitation**

Les recettes provenant des impôts et taxes sont dynamiques et augmentent en moyenne de près de **3 %** par an sur la période 2011/2020.

Entre 2011 et 2020 la progression des produits fiscaux est de **+ 2,4 M€**

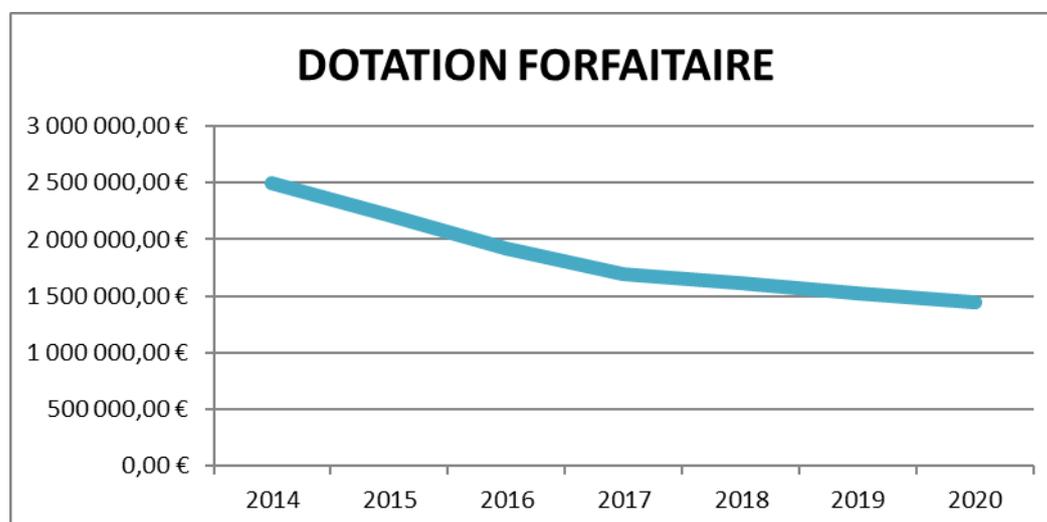


- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Les dotations et participations comprennent de nombreux postes, les principaux étant la DGF (dotation forfaitaire et la DSR) ainsi que d'autres compensations versées par l'Etat

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dotation forfaitaire	2 495 675 €	2 209 751 €	1 917 609 €	1 690 929 €	1 614 345 €	1 517 546 €	1 445 665 €
dynamique population	- €	8 269 €	1 539 €	4 426 €	4 043 €	-770 €	2 118 €
écrêtement	- €	-74 870 €	-66 277 €	-110 610 €	-109 976 €	-96 029 €	-73 999 €
CRFP	-87 998 €	-219 323 €	-227 404 €	-119 985 €	0 €	0 €	
population	9 425 €	9 511 €	9 527 €	9 616 €	9 616 €	9 608 €	9 630 €
dotation / pop DGF	265 €	232 €	201 €	176 €	168 €	158 €	150 €
DSR	100 479 €	110 500 €	108 061 €	110 468 €	109 980 €	107 292 €	107 840 €
bourg centre	33 883 €	39 889 €	35 900 €	32 310 €	29 079 €	26 171 €	26 172 €
péréquation	66 596 €	70 611 €	72 161 €	78 158 €	80 901 €	81 121 €	81 668 €
TOTAL	2 596 154 €	2 320 251 €	2 025 670 €	1 801 397 €	1 724 325 €	1 624 838 €	1 553 505 €

La dotation forfaitaire est particulièrement à la baisse depuis 2014 avec la mise en place de l'écèlement et de la Contribution au Redressement des Finances Publiques



- PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE : BAISSE CONJONCTURELLE**

La baisse de l'ordre de 130 K€ est en lien direct avec la crise sanitaire. Les services culturels ont cessé leur activité sur plusieurs mois privant ces services des recettes associées, tout en maintenant les dépenses de fonctionnement de ces mêmes services.

2.1.2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre article	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
10	dotations et fonds divers	3 733 909,09 €	3 648 633,29 €	3 570 219,53 €	3 131 563,75 €	3 039 165,99 €	3 134 995,09 €
13	subventions d'investissement	239 080,51 €	86 830,32 €	84 877,69 €	183 942,28 €	42 705,83 €	76 326,50 €
16	emprunts et dettes assimilés	4 500,00 €	585 664,00 €	61 800,00 €	0,00 €		
20	immobilisations incorporelles	568,00 €					
21	immobilisations corporelles	5 616,77 €	213,58 €		9070,77	12921,09	1134,48
23	immobilisations en cours		921,54 €	163,00 €			
27	autres immobilisations financières	50 926,00 €	50 925,59 €	50 925,93 €	50 925,93 €	50 925,93 €	50 925,89 €
458	Opérations compte de tiers	17 298,48 €				25 227,36	
	Recettes réelles	4 051 898,85 €	4 373 188,32 €	3 767 986,15 €	3 375 502,73 €	3 170 946,20 €	3 263 381,96 €

3. PERSPECTIVE D'EVOLUTION FINANCIERE ET OBJECTIFS RETENUS POUR LE BP 2021

Le bilan provisoire d'exécution de l'exercice 2020 laisse entrevoir des éléments positifs pour aborder l'exercice 2021 :

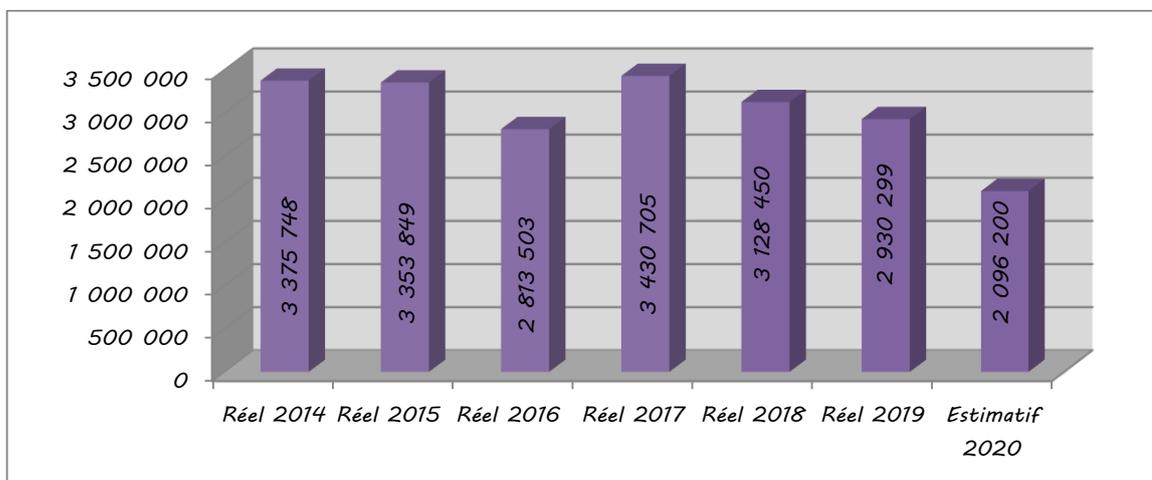
- Les marges de manœuvre de la Ville sont préservées :
(la pression fiscale est contenue, l'endettement nul)
- Un résultat estimé à ce jour (hors opérations d'ordre) pour la fin d'exercice de 2020 de
 - **2,1 M€** en fonctionnement
 - **1,5 M€** en investissement

3.1. FONCTIONNEMENT

3.1.1. Impact de la situation liée aux exercices précédents

	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Estimatif 2020	Ecart 2019/2020
Dépenses courantes en €	8 905 454	9 708 023	10 001 252	10 045 720	10 175 587	10 451 161	11 014 800	1%
Recettes courantes en €	12 281 202	13 061 872	12 814 755	13 476 425	13 304 037	13 381 460	13 111 000	-1%
Epargne de gestion en €	3 375 748	3 353 849	2 813 503	3 430 705	3 128 450	2 930 299	2 096 200	

L'épargne brute fait apparaître un résultat courant en hausse. En 2019, dernier compte administratif approuvé, l'épargne brute de la Ville a été de 3,3 M€.



3.1.2. Perspectives 2021 de l'évolution des dépenses courantes de fonctionnement par rapport au BP 2020 : - 155 K€

La baisse des dépenses de fonctionnement hors virement et dépenses d'ordre est de -1,3 %.

		BP 2020 (BP + BS)	BP 2021	Evolution
011	charges générales	3 600 000,00 €	3 450 000,00 €	-150 000,00 €
012	charges de personnel	5 850 000,00 €	6 100 000,00 €	250 000,00 €
014	atténuations	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €
65	Autres charges (subventions)	1 640 000,00 €	1 350 000,00 €	-290 000,00 €
66	charges financières	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
67	charges exceptionnelles	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
68	provisions	125 700,00 €	150 000,00 €	24 300,00 €
022	dépenses imprévues	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
	TOTAL	11 715 700,00 €	11 560 000,00 €	-155 700,00 €

- **011 « charges générales » : - 150 K€**

Le réajustement des crédits affectés pour 2020 (baisse de 150 K€) correspond à la réalité des besoins de ce type de dépense dans la configuration actuelle, et à ce titre ne nécessite aucun crédit supplémentaire et permet de réduire les crédits ouverts de 150 K€

- **012 « charges de personnel » : + 250 K€**

L'augmentation proposée, en comparatif par rapport au budget 2020, est limitée à + 4,2 %. Deux aspects motivent cette hausse prévisionnelle des crédits affectés aux charges de personnel :

- Effet structurel : + 0.7 %
Le Glissement Vieillesse Technicité, est lié à l'évolution de la carrière des agents, mais également des entrées et sorties. Le GVT peut être aussi bien positif que négatif.
- Effet conjoncturel et décisionnel : + 3,5 %
La masse salariale évolue d'une part en raison de mesures prises pour l'ensemble de la fonction publique au niveau national (ex : évolution des cotisations patronales ; transfert primes/points,...)
En particulier les recrutements opérés en 2020 impacteront en année pleine l'année 2021.
En 2021 le déploiement du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et son extension attendue à de nouvelles filières impactera conjoncturellement les finances du fait de la transition d'un système vers un autre (modalités de versement modifiées du fait d'une mensualisation). L'objectif à moyen terme est de contenir l'évolution de la masse salariale, hors éléments exceptionnels à un maximum de 2% annuels

Hypothèses retenues :

+ 250 K€

- **014 « atténuations de produits » : + 0 K€**

Les crédits ouverts au titre du FPIC sont maintenus à leur niveau de 2020 soit 450 K€. Une augmentation de la contribution au titre du FPIC de 30 K€ par rapport à 2019 est anticipée. Lors du BP 2019 le FPIC a été anticipé à hauteur de 420 K€ alors qu'il a représenté 429 K€. A ce titre une augmentation de 7% des crédits est envisagée.

- **65 « subventions » : maintien**

Les crédits du 65 sont réajustés en fonction des montants réellement constatés, et sont limités à 1,4 M€.

- **66 « charges financières » : + 10 K€**

Enveloppe pour toutes charges financières éventuelles. L'objectif est de ne pas mobiliser ces crédits

- **68 « Provisions » : + 24 K€**

Enveloppe de dotations aux provisions pour les litiges et la maladie ordinaire ainsi que le chômage. Cette enveloppe sera réajustée lors du BS par rapport au CA 2020.

- **Autres dépenses de fonctionnement : 0 K€**

Reconduction des crédits ouverts en 2020

3.1.3. Perspectives 2021 de l'évolution des recettes courantes de fonctionnement par rapport au BP 2020 : - 301 K€

		BP 2020 (BP + BS)	BP 2021	Evolution
13	atténuation de charges	75 000,00 €	50 000,00 €	-25 000,00 €
70	produits services et domaine	615 000,00 €	700 000,00 €	85 000,00 €
73	impôts et taxes	10 233 000,00 €	9 860 000,00 €	-373 000,00 €
74	dotations et participations	2 147 700,00 €	2 095 000,00 €	-52 700,00 €
75	produits gestion courante	35 000,00 €	50 000,00 €	15 000,00 €
77	produits exceptionnels	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
78	reprise sur provisions	100 700,00 €	150 000,00 €	49 300,00 €
	TOTAL	13 226 400,00 €	12 925 000,00 €	-301 400,00 €

- **70 : Produits des services : +85 K€**

En 2020, nous avons diminué la redevance scolaire de 90 K€ pour la 1^{ère} période du confinement.

En 2021, la seule baisse est celle de la culture d'environ 30 % de perte de CA pour intégrer l'impact COVID

Prise en compte du coût d'une police pluri communale : 32 K€

- **Impôts et taxes : - 373 K€**

La fiscalité locale est reprise sur les mêmes enveloppes que BP 2020 (avant notification). La CVAE est annoncée en baisse de 230 K€ par rapport à 2020. Quelques éléments haussiers sont attendus (mutation, électricité et pylône : + 35 K€)

- **74 : Dotations : -52 K€**

Une légère diminution d'un budget primitif à l'autre est liée principalement à la prise en compte de la dotation (avant notification), à l'identique du BP 2020 et à la subvention du périscolaire (+194 K€), la DGF qui est revue à la baisse (-40K€)

- **75 : produits de gestion courante : 15 K €**

En 2020, au vue de la crise sanitaire, les recettes liées aux locations de salles ont été revues à la baisse. En 2021, une prudence s'impose sur les locations de salles. (A revoir lors du BS, selon les mesures prises pour la crise sanitaire)

- **78 : provisions : 49 K €**

Enveloppe de dotations aux provisions pour les litiges et la maladie ordinaire ainsi que le chômage.

Cette enveloppe sera réajustée lors du BS par rapport au CA 2020.

3.1.4. Autofinancement et opérations d'ordres entre sections

Au regard des éléments financiers prévisionnels de la section de fonctionnement pour 2021, l'autofinancement et le virement d'une section à l'autre, est prévisible, au moment des objectifs, à un minimum de **1,026 M€**

Objectifs 2021 en fonctionnement :

- **Limitation des dépenses courantes d'une année sur l'autre avec une légère baisse de 1,3 %**
- **Maitrise des charges à caractère général**
- **Augmentation conjoncturelle des charges de personnel afin d'accompagner les évolutions réglementaires (entre + 3 % à + 4,5 %)**
- **Maintien des taux de fiscalité locale**
- **Autofinancement prévisionnel (023) de 1,026M€**

3.2. INVESTISSEMENT

3.2.1. DEPENSES : + 1 008 K€

Chapitre article	Libellé	BP 2020 (BP + BS)	BP 2021	Ecart
020	dépenses imprévues	50 000	50 000	0
204	subventions versées	1 971 739	1 578 000	-393 739
20	immobilisations incorporelles	549 148	409 750	-139 398
21	immobilisations corporelles	6 175 821	5 134 300	-1 041 521
23	immobilisations en cours	1 350 667	2 246 000	895 333
27	immobilisations financières	59 102	29 200	-29 902
	Dépenses réelles	8 439 000	9 447 250	1 008 250

- OPERATIONS PLURIANNUELLES (23) : + 895 K€

En 2020, des crédits de paiement ont été ouverts sur des opérations. Certaines opérations seront reprises ou modifiées sur le BP 2021 et certaines les crédits de paiement seront annulés sur le BP 2021.

Les opérations reprises ou modifiées :

- Programme n°8 « Parking en ouvrage »

N°	Intitulé	BP 2020	BP 2021
8	Parking Gare participation	1 050 000 €	1 468 000 €

- Programme n°9 « Chartreuse »

N°	Intitulé	BP 2020	BP 2021
9	Chartreuse	300 000 €	210 000 €

Modification de 300 K€ sur BP 2020

- « Parc de la Commanderie »

N°	Intitulé	BP 2020	BP 2021
	Parc de la Commanderie	500 000 €	1 931 000 €

Modification de 350 K€ sur BP 2020

Les opérations annulées :

- « Aménagement voirie Henri MECK »

N°	Intitulé	BP 2020	BP 2021
	Aménagement voirie H MECK	300 000 €	Annulé

Modification de 300 K€ sur BP 2020

L'opération nouvelle sur BP 2021 :

- « Ravalement de façade de la METZIG »

N°	Intitulé	BP 2021
	Ravalement de façade METZIG	105 000 €

Les dépenses de la section d'investissement intègrent les projets et des crédits liés à des opérations redondantes d'une année sur l'autre enveloppe de dotations (800 K€). Les besoins de l'enseignement, de la culture, du sport et jeunesse ainsi que la Police (vidéosurveillance) représente environ 12 % des dépenses totales d'investissement.

Les travaux en bâtiment et en voiries représentent environ 55 % du budget 2021.

3.2.2. RECETTES

Chapitre article	Libellé	BP 2020 (BP + BS)	BP 2021	Ecart
10222	FCTVA	200 000 €	280 000 €	80 000 €
10223	TAXE D'AMENAGEMENT	100 000 €	100 000 €	0 €
13	SUBVENTIONS	156 000 €	419 250 €	263 250 €
20/21	Participations	91 000 €	250 000 €	159 000 €
	Dépenses réelles	547 000 €	1 049 250 €	502 250 €

Les recettes d'investissement sont attendues comme relativement stables d'une année sur l'autre. Les deux postes qui varient sont :

- 13 : subvention (l'inscription de subventions perçues ne peut se faire que sur la base de notification pour des opérations validées qui sont moins nombreuses en année de transition)
- 20/21 : Participations aux travaux

AUTOFINANCEMENT ET BESOIN DE FINANCEMENT 2021

Les crédits prévisibles nécessaires au titre de la section d'investissement sont de 7,1 M€

Les recettes ordinaires de la section d'investissement sont de 1,049 M€. Le delta à couvrir est par conséquent de 6,3 M€.

- **CESSIONS FONCIERES : 0.8 M€**
Les cessions foncières délibérées sur les exercices précédents

- AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1,026 M€
Les mouvements propres aux esquisses financières présentés font apparaître un objectif d'autofinancement
- BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL : 6,3 M€
Le besoin de recours prévisionnel à l'emprunt d'équilibre budgétaire est estimé à 6,3 M€ à ce jour. On peut déjà prétendre selon les estimations 2020 à un besoin de financement inférieur avec la reprise des résultats au budget supplémentaire.

Un appel à l'emprunt est inscrit a été inscrit à hauteur de 3,6 M€ au niveau du budget primitif 2020. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2020..

Objectifs 2021 en investissement :

- Réduction des crédits ouverts au titre d'opération : - 0,7 M€
- Financement de ces mêmes opérations en limitant le recours à l'emprunt qui est inscrit de manière prévisionnelle à hauteur de 6,3 M€

4. BUDGETS ANNEXES

La ville compte 5 budgets annexes

4.1. SUCCESSION HUTT

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le 6 juin 1986 la Ville a accepté la succession Albert HUTT. Un budget annexe « succession Albert HUTT » a été créé le 7 juin 1987.

L'objectif de ce budget est, dans le respect du legs, d'administrer les valeurs mobilières et fonds de M HUTT.

Ce budget annexe n'a connu aucune variation majeure au cours du temps. Il est traditionnellement excédentaire. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de l'amortissement des pianos qui sont acquis sur ce budget annexe et qui sont utilisés par l'école municipale de musique, dont le budget relève du budget principal.

Objectifs 2021 : maintien des masses 2020.

- **DEPENSES : 20 K€**
 - Organisation du Prix Albert HUTT et frais divers
 - Acquisition de pianos
 - Opérations d'ordre
- **RECETTES : 20 K €**
 - Produits financiers d'un portefeuille d'actions et d'OAT
 - Dotations et participations (dont amortissement par la ville)
 - Opérations d'ordre

4.2. CAMPING MUNICIPAL

○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Le budget annexe « CAMPING MUNICIPAL » a été créé le 24 mars 2005.

La gestion de ce service public industriel et commercial (SPIC) a été effectuée depuis l'origine en régie. Le principe de le confier à délégataire a été posé par délibération du 3 octobre 2003.

Ce choix de gestion a été décidé au regard des résultats déficitaires de l'exploitation, de la difficulté d'appréhender une gestion privée avec les instruments publics à disposition.

Une première délégation, sous forme d'affermage, a été consentie pour la période du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010.

Elle a été renouvelée, après mise en concurrence, avec le même délégataire sur les périodes 2010 à 2013, puis 2014 à 2018. Début 2017, la Ville a été confrontée à une cessation de fait de la gestion du camping par le délégataire.

Une procédure administrative de résiliation de la gestion déléguée a été mise en œuvre, et à compter de 2018 la Ville a repris la gestion du camping en régie.

Ce budget annexe, qui retraçait que les résultats et quelques investissements, a évolué à compter de l'exercice 2018 pour incorporer toutes les écritures d'une gestion en régie.

Le résultat provisoire de l'exercice 2019 fait apparaître un solde positif lié à une saison particulièrement performante. Le chiffre d'affaires est d'environ 230 K€ supérieur aux années précédentes.

En 2020, la crise sanitaire fait que la saison estivale du camping est réduite et occasionne une baisse du chiffre d'affaires importante. Ce qui laisse prévoir pour 2020 un résultat de fonctionnement déficitaire d'environ 62 K€. La construction d'un nouvel accueil et l'achat de nouveaux mobil-home sont couverts par le budget principal qui prévoit une subvention pour couvrir l'investissement ainsi que le déficit de fonctionnement.

○ OBJECTIFS : CONTINUER L'AMENAGEMENT DU CAMPING ET A TERME EN CONCEDE SA GESTION

- Aménagement des extérieurs
- Mobilier
- Enrobés

Objectifs 2021 : maintien des crédits 2020 de fonctionnement avec un réajustement en budget supplémentaire selon les mesures de la crise sanitaire du COVID.

○ DEPENSES : 313 K€

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Travaux divers
- Opérations d'ordre et divers

○ RECETTES : 313 K€

- Produits de service et taxe de séjour
- Subvention d'investissement budget principal
- Réserves
- Opérations d'ordre

4.3. LOCAUX COMMERCIAUX

○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est de retracer l'ensemble des opérations sur des locaux commerciaux donnés en location par la Ville. Ce budget, soumis à la TVA, sous-tend une partie de la politique municipale en faveur du commerce du centre ville.

Les locaux relevant de ce budget sont les suivants :

- La Metzsig, place de l'Hôtel de Ville : restaurant
- Place de l'Hôtel de Ville : Charcuterie MULLER
- Place de l'Hôtel de Ville : Carrefour (8à8)
- Cabinet infirmière, rue Kellermann

○ REALISATION 2020 : néant

OBJECTIFS 2021 : maintien des crédits avec un réajustement au budget supplémentaire par la reprise des résultats de l'exercice 2020.

○ DEPENSES : 100 K€

- Entretien et fournitures
- Investissement (pour équilibre)

○ RECETTES : 100 K€

- Loyers
- excédent capitalisé (résultat de fonctionnement 2020 transféré en investissement)

4.4. FORET COMMUNALE

○ ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Le budget annexe « FORET COMMUNALE » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est d'isoler toutes les écritures relatives à la forêt placée sous le régime forestier et l'administration de l'ONF, et relevant du domaine privé communal sur le territoire de la commune d'URMATT.

○ OBJECTIFS : MAINTIEN DU PATRIMOINE FORESTIER

L'objectif identique d'année en année est le maintien du patrimoine forestier en procédant aux plantations nécessaires et en commercialisant ce qui peut l'être, dans le cadre d'une gestion cynégétique.

OBJECTIFS 2021 : maintien des crédits avec un réajustement au budget supplémentaire par la reprise des résultats de l'exercice 2020.

- **DEPENSES : 180 K€**
 - Charges générales (entretien de la forêt et salaire des bucherons)
 - Immobilisations (travaux)
 - Opération d'ordre (virement à la section d'investissement et amortissements)

- **RECETTES : 180 K€**
 - Produits des services (chasse + vente)
 - Divers
 - Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement et amortissements)

4.5. RESEAUX

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Un budget annexe « RESEAUX » a été créé le 27 septembre 2010.

Ce budget retrace les opérations liées au déploiement de divers réseaux de communication sur le territoire communal, en particulier le réseau de fibre. La ville, lorsqu'elle aménage des voiries, prévoit systématiquement des fourreaux pris en charge par ce budget annexe. Ces fourreaux permettent le déploiement de la fibre optique par divers opérateurs et par la Ville elle-même. Gestionnaire d'un réseau de fibre à destination des acteurs institutionnels du territoire la Ville a pour client la communauté des communes.

- **OBJECTIFS : DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FIBRE ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE**

Les travaux de dénivellation du passage à niveau ont retardé le bouclage de la fibre sur l'ensemble de notre territoire entre les bâtiments communaux. Celui-ci a été relancé en 2019. Le coût d'investissement important doit être amorti en moins de 8 ans, notamment par des économies matériels et abonnements (vidéo protection, serveurs, etc...). Les travaux se prolongent sur l'exercice 2021 par le fibrage de nos bâtiments communaux (EMMD, MDE...)

Objectifs 2021 : maintien des crédits avec un réajustement au budget supplémentaire par la reprise des résultats de l'exercice 2020.

- **DEPENSES : 227 K€**
 - Charges générales : 7 K€
 - Travaux : 200 K€
 - Opérations d'ordre : 20 K€

- **RECETTES : 227 K€**
 - Produits de gestion : 10 K€
 - Subvention d'investissement : 200 K€
 - Opérations d'ordre 20 K€